



Les épreuves du concours ont été définies par l' [arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel](#)

### **Langues vivantes :**

Les épreuves ont pour référence le programme d'enseignement de langues vivantes étrangères dans les classes préparatoires au CAP et au baccalauréat professionnel.

### **Lettres :**

Les épreuves ont pour référence les programmes de français du lycée professionnel (CAP et baccalauréat professionnel).

Pour l'épreuve orale d'admission, les textes proposés à l'étude des candidats seront extraits des six œuvres suivantes :

- Louise Labé, *Sonnets*
- Jean Racine, *Phèdre*
- Antoine Prévost, *Manon Lescaut*
- Charles Baudelaire, *Le Spleen de Paris. Petits poèmes en prose*
- Jean Giono, *Jean le Bleu*
- Eugène Ionesco, *Le Roi se meurt*